LIGUE SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR DE RUGBY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2024

10 DECEMBRE 2024 – 18h00 – AUBAGNE

Participants :

Monsieur Florian Grill – Président de la Fédération Française de Rugby
Madame Cayol Éliane, Membre du Comité Directeur de la Fédération Française de Rugby ;
Monsieur Agostini Pascal, Adjoint aux sports de la Mairie d'Aubagne ;
Monsieur Hervé Liberman Président du CROS PACA ;
Clubs de la Ligue Sud de Rugby (voir annexe) ;
Membres du Comité Directeur ;
Bénévoles et collaborateurs.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Les modifications ont porté sur les modalités de tenue des réunions des Assemblées Générales et Comités Directeurs pouvant se tenir également en distanciel et/ou dématérialisé.

- ➔ **La modification proposée portant sur les modalités de tenue des réunions de l'article 9 des statuts de la Ligue Sud de Rugby est adoptée.**
- ➔ **La modification proposée portant sur les modalités de tenue des réunions de l'article 13 des statuts de la Ligue Sud de Rugby est adoptée.**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Alain Gueit, Secrétaire Général de la Ligue Sud de Rugby, remercie l'ensemble des clubs, élus et bénévoles présents aujourd'hui à Aubagne.

Sébastien Rizza, Président de la Ligue Sud de Rugby remercie les participants pour leur présence.

« *Cette Assemblée Générale est l'occasion de vous remercier aujourd'hui, en effet c'est la première fois que l'on se voit depuis les élections, je tiens à vous remercier de m'avoir porté à la tête de la Ligue. Merci également à l'adjoint au sport de la Mairie d'Aubagne, Monsieur Pascal Agostini pour votre accueil ainsi que la mise à disposition des infrastructures.* »

M. Pascal Agostini : *« Monsieur Rizza, félicitation pour cette élection, c'est la deuxième année que nous vous accueillons à Aubagne, c'est toujours un plaisir de vous recevoir, maintenant vous êtes chez vous à Aubagne. Nous répondrons volontiers à une nouvelle demande de salle si vous le souhaitez. Aubagne c'est une terre de sport et de Rugby, avec 135 clubs dont un club de rugby dynamique avec de bons résultats et une Ecole De Rugby qui fonctionne bien. »*

Un hommage est rendu à Daniel Pruvot, ancien Président du club de Bollène et à Serge Savy, ancien Président du club de Chateaurenard.

Sébastien Rizza : « Nous *avons un double objectif ce soir, nous avons le privilège de recevoir Florian Grill, Président de la FFR, pour débattre sur les différents projets de notre territoire et des projets fédéraux, vous pourrez lui poser les différentes questions qui vous préoccupent en ce moment. Le deuxième objectif est la tenue de notre Assemblée Générale Extraordinaire dans le but de modifier 2 articles de nos statuts.* »

2. RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Monsieur Gérard Galvez annonce le rapport suivant :

Arrête des effectifs au 25/10/24 : 126 clubs représentant 730 voix

- ✓ 51 clubs sont présents et 18 sont représentés, soit 69 clubs ; dont 2 clubs à 0 voix, soit un nombre de 67 clubs votants.

Ce qui représente un total de 54.76 % des clubs.

- ✓ Avec un total de 503 voix.

Ce qui représente 68.90 % des voix des Clubs de la Ligue.

Monsieur Claude Fulconis du CROS PACA intervient pour expliquer le fonctionnement des boitiers de vote et effectue un vote test pour vérifier que chaque boitier fonctionne.

3. PROPOSITION DE MODIFICATION DES ARTICLES 9 ET 13 DES STATUTS DE LA LIGUE SUD DE RUGBY

Les modifications portent sur les modalités de tenue des réunions des Assemblées Générales et Comités Directeurs pouvant se tenir également en distanciel et/ou dématérialisé.

Contexte :

Les évolutions technologiques et la nécessité d'assurer une flexibilité dans l'organisation des réunions nous conduisent à envisager d'intégrer des modalités de participation à distance.

Ces adaptations permettent de garantir la participation effective de l'ensemble des membres, notamment en cas de contraintes géographiques ou personnelles, tout en respectant l'esprit collaboratif, RSO et démocratique de nos instances.

Modification de l'Article 9 des statuts

1) ***Rédaction actuelle – Statuts en date du 9/6/2018*** **- Assemblées Générales**

Article 9 – Convocation-Réunions-Attributions

L'Assemblée Générale est convoquée par le Président de la Ligue Régionale.

L'Assemblée Générale se réunit au moins deux fois par an à la date fixée par le Comité Directeur. En outre, elle se réunit chaque fois que sa convocation est demandée par le Comité Directeur ou par le tiers des membres de l'Assemblée représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur.

L'Assemblée Générale définit, oriente et contrôle la politique générale de la Ligue Régionale. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière de la Ligue Régionale. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

Le Règlement intérieur et le Règlement financier sont adoptés par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité Directeur.

L'Assemblée Générale est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations de biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de neuf ans. Elle décide seule des emprunts excédant la gestion courante.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale et les rapports financier et de gestion sont publiés chaque année sur le site Internet de la Ligue Régionale.

Le rapport moral et les rapports financier et de gestion sont adressés chaque année à la F.F.R. et à la D.R.J.S.C.S.

Les votes de l'Assemblée Générale portant sur des personnes ont lieu au scrutin secret.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Président de la Ligue Régionale.

Les débats lors d'une Assemblée Générale peuvent se tenir, quelles que soient les modalités de scrutin :

- **Physiquement ; ou,**
- **De façon mixte, soit une session se déroulant physiquement et par voie dématérialisée, peu important que les opérations de vote se déroulent selon la même plage horaire ; ou,**
- **Par voie entièrement dématérialisée.**

Il en va de même pour les délibérations indépendamment des modalités de déroulement des débats.

L'Assemblée Générale se réunit au moins deux fois par an à la date fixée par le Comité Directeur. En outre, elle se réunit chaque fois que sa convocation est demandée par le Comité Directeur ou par le tiers des membres de l'Assemblée représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur.

L'Assemblée Générale définit, oriente et contrôle la politique générale de la Ligue Régionale. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière de la Ligue Régionale. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

Le Règlement intérieur et le Règlement financier sont adoptés par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité Directeur.

L'Assemblée Générale est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations de biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de neuf ans. Elle décide seule des emprunts excédant la gestion courante.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale et les rapports financier et de gestion sont publiés chaque année sur le site Internet de la Ligue Régionale.

Le rapport moral et les rapports financier et de gestion sont adressés chaque année à la F.F.R. et à la D.R.J.S.C.S.

Les votes de l'Assemblée Générale portant sur des personnes ont lieu au scrutin secret.

Modification de l'article 9 des statuts

VOTE :

Etes-vous favorable à la modification proposée dans l'article 9 ?

Nombre de votants : 67

Voix totales : 503

Voix exprimées : 464

Non votés : 0

Résultats :

Contre : 0 voix Abstention : 39 voix Pour : **464 voix***

**Majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées : 310.*

La modification proposée de l'article 9 des statuts de la Ligue Sud de Rugby est adoptée à 100 % des voix exprimées.

Modification de l'Article 13 des statuts

2) Rédaction actuelle – Statuts en date du 9/6/2018 - Comités Directeurs

Article 13 – Réunions - Délibérations

Le Comité Directeur se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par le Président de la Ligue Régionale ; la convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart de ses membres.

Le Comité Directeur ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les agents rétribués par la Ligue Régionale peuvent assister aux séances avec voix consultative s'ils y sont autorisés par le Président, ainsi que toute personne invitée par ce dernier.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire. Ils sont transmis sans délai à la F.F.R.

Dans la mesure où, à la suite de démissions individuelles ou collectives, le Comité Directeur ne peut constituer d'une manière permanente le quorum requis, un bureau provisoire de 7 personnes est chargé de gérer les affaires courantes et d'organiser dans un délai de six semaines une Assemblée Générale devant élire un nouveau Comité Directeur pour la durée du mandat restant à courir. Ce bureau provisoire est composé du Président, du Secrétaire Général, du Trésorier Général de la Ligue Régionale et de quatre personnes désignées par le Comité Directeur sortant.

➡

Article 13 – Réunions - Délibérations

Le Comité Directeur se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par le Président de la Ligue Régionale ; la convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart de ses membres.

Il peut se réunir physiquement, de façon mixte (soit une réunion se déroulant physiquement et par voie dématérialisée) ou par voie entièrement dématérialisée.

Le Comité Directeur ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les agents rétribués par la Ligue Régionale peuvent assister aux séances avec voix consultative s'ils y sont autorisés par le Président, ainsi que toute personne invitée par ce dernier.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire. Ils sont transmis sans délai à la F.F.R.

Dans la mesure où, à la suite de démissions individuelles ou collectives, le Comité Directeur ne peut constituer d'une manière permanente le quorum requis, un bureau provisoire de 7 personnes est chargé de gérer les affaires courantes et d'organiser dans un délai de six semaines une Assemblée Générale devant élire un nouveau Comité Directeur pour la durée du mandat restant à courir. Ce bureau provisoire est composé du Président, du Secrétaire Général, du Trésorier Général de la Ligue Régionale et de quatre personnes désignées par le Comité Directeur sortant.

Les autres articles restent inchangés.

Modification de l'article 13 des statuts

VOTE :

Etes-vous favorable à la modification proposée dans l'article 13 ?

Nombre de votants : 67

Voix totales : 503

Voix exprimées : 458

Non votés : 0

Résultats :

Contre : 0 voix Abstention : 45 voix Pour : **458 voix***

**Majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées : 306.*

La modification proposée de l'article 13 des statuts de la Ligue Sud de Rugby est adoptée à 100 % des voix exprimées.

4. DISCOURS DE CLOTURE

Sébastien RIZZA : « *Merci une fois de plus à tous pour votre présence, nous passons maintenant à la deuxième partie de notre soirée. Le rugby a une place particulière dans nos cœurs, c'est un sport qui a su s'implanter dans nos villages et dans nos villes et qui fédère une communauté entière autour de la passion du ballon ovale. Que ce soit sur les terrains ou dans nos villes, quartiers et villages l'esprit du rugby est présent partout dans chaque mêlée dans chaque plaquage et dans chaque essai. Cet esprit est aussi présent ce soir, Florian, par la mobilisation des clubs pour être présents à ton écoute et à ta rencontre.* »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Le Pradet, le 10/12/2024

Sébastien Rizza

Président



ANNEXES

votebox

Feuille de présence

AG Ligue Rugby 2024 - 10/12/2024

Nom Elus	Prénom Elus	Groupe	A donné procuration à	Connecté / Présent	Num. Boitier
A S Monaco	4965X	288		Non	
Aix Universite Rugby	5221A	349		Non	
Alpha Provence Sports	7246X	109		Non	
Association Française Pour Le Developpement Du Rug	8004M	0		Non	
Association Rugby Cassis	7859L	115		Oui	199
Association Sportive Apt Vallee Du Calavon	7144R	69		Oui	160
Association Sports Culture Et Loisirs De Dcns	7773W	13		Non	
Avenir Sportif De Bedarrides Chateauneuf Du Pape	5228H	368		Oui	149
Avignon Le Pontet Rugby	7853E	284		Oui	100
Baby Rugby Cote D Azur (Baby Rugby)	7783G	0		Non	
Bollene R C	5232M	167		Oui	130
Boxeland Club L'islois	5241X	262		Oui	74
Brignoles Provence Xv	4944Z	256		Oui	197
C A St Raphael Frejus	4984T	342		Oui	99
C O Berre Xv	5230K	265		Oui	5
C Ol Sisteronnais	5267A	165		Oui	16
Ciappacan Rugby	7645N	66		Non	
Club De Rugby Des Astronautes Cannois	7890T	36		Non	
Club Omnisports De Valbonne	7948D	30		Non	
Ecole De Rugby Peli Xv	7297A	104		Oui	153
Ecole Des Xv	7973E	1		Non	
Ecole Rugby Webb Ellis	6830Z	93		Non	
Entente St Jean Du Var - Corse 83	7439Y	92		Oui	173

Nom Elus	Prénom Elus	Groupe	A donné procuration à	Connecté / Présent	Num. Boitier
Et Sp St Saturnin Les Avignon	5271E	206		Oui	171
Etoile Sp Monteux	5256N	285		Oui	92
Etoile Sportive Villeneuve Loubet Rugby	7671Q	129		Non	
Eyguieres Xv	7357N	135		Oui	120
Gap Hautes Alpes Rugby	4028D	274		Non	
Gardanne R C	5240W	144		Oui	98
Gemenos Rugby Est Provence	7344Z	312		Oui	76
Istres Saint Mitre Les Remparts Quinze	7679Y	204		Oui	47
La Soule Gravesonnaise	7033V	21		Non	
Le Xv Saint Remois	6955K	106		Oui	155
Lerins Rugby Club	7361S	238		Non	
Les Esperradous	7614F	16		Non	
Les Fadas Supporters Rugby Club Toulonnais	7376H	0		Non	
Les Minots De Provence	7649S	7		Non	
Lorgues Ovalie Var	7478P	17		Non	
Manosque Rugby Club	7052R	146		Non	
Marseille Rugby Mediterranee	7496H	554		Oui	165
Martigues Rugby Club	7799Y	145		Oui	138
Monaco Rugby Sevens	7833I	13		Non	
Nissa Seven	8006P	3		Non	
Oraison Rugby Club	7966X	100		Oui	102
Ovalie Plan De Cuques Rugby	7872Z	97		Oui	158
Ovalive Club Des Alpilles	7575Q	150		Oui	127
Pennes Mirabeau Cadeneaux Rug	5233N	307		Oui	154
Provence Rugby	5220Z	567		Oui	64
R C Antibes Sophia Antipolis	4960S	272		Oui	150
R C Arlesien Xv	5224D	201		Non	
R C Chateaurenard	5237T	398		Oui	140
R C De La Vallee Du Gapeau	4981P	378		Non	
R C Dignois	5239V	222		Oui	118
R C Las	6752P	99		Oui	107
R C Le Beausset	6479T	250		Oui	128

Nom Elus	Prénom Elus	Groupe	A donné procuration à	Connecté / Présent	Num. Boitier
R C Miramas	5254L	65		Non	
R C Ollioulais	6638R	183		Oui	161
R C Orangeois	6776R	423		Oui	125
R C Pernois	5599L	172		Oui	53
R C Pertuisien	5260T	274		Oui	103
R C Tarascon	5273G	211		Non	
R C Toulonnais	4985U	668		Oui	56
R C Vaisonnais	5274H	107		Oui	86
R C Velleronnais	6547S	29		Oui	143
R O Planais	5262V	90		Non	
R Ol Grasse	4957N	449		Oui	141
Racing Club Pradetan	7813N	150		Non	
Rc Du Pays Six Fournais	7103W	22		Oui	151
Rc Noves-Eyragues	6264J	242		Oui	175
Rcr Rugby Club Du Rocher	7861N	163		Non	
Rcrb	7901E	19		Non	
Rcv Rugby Club Vesubien	7564D	14		Oui	1
Regroupement Rugby Club Nicois	7898B	0		Non	
Riviera Rugby Club	7896Z	23		Non	
Roque Ovalie Xv	7201A	153		Non	
Rubgy Club Maubecquois	7959Q	63		Oui	73
Rugby Associatif Inter Corps Defense	7767Q	33		Non	
Rugby Centre Var	7360R	117		Non	
Rugby Ciotat Ceyreste	7588D	206		Non	
Rugby Club Aubagnais	5225E	266		Oui	104
Rugby Club Bedarrides	7801A	57		Non	
Rugby Club Cabasse Flassans	7755C	1		Non	
Rugby Club Des Plages	4962U	83		Oui	148
Rugby Club Draguignan	4952H	365		Non	
Rugby Club Du Golfe	6424H	186		Non	
Rugby Club Du Pays Brianconnais	4013M	193		Non	
Rugby Club Du Val D Issole	6220L	155		Non	
Rugby Club Embrunais	7475L	119		Non	
Rugby Club Fos Sur Mer	5809P	199		Oui	23
Rugby Club Gignac La Nerthe Marignane	7985S	237		Non	

Nom Elus	Prénom Elus	Groupe	A donné procuration à	Connecté / Présent	Num. Boitier
Rugby Club Guil Et Queyras	7100T	0		Non	
Rugby Club Hyeres Carqueiranne La Crau 83	8054P	241		Non	
Rugby Club Marseillais	6600Z	282		Oui	95
Rugby Club Pays Fayence	7056V	133		Oui	26
Rugby Club Pierrefeucain	4973F	133		Oui	192
Rugby Club Port De Bouc	5263W	215		Oui	45
Rugby Club Puget Ville	7599Q	8		Non	
Rugby Club Senas Mallemort	7252D	126		Oui	168
Rugby Club Six Fours - Le Brusc	4977K	346		Non	
Rugby Club Sorgues Rhone Ouveze	5269C	58		Oui	22
Rugby Club Toulon Provence Mediterranee	7950F	105		Oui	129
Rugby Craurois Loisir	8025I	37		Oui	7
Rugby Feminin Miramas	7525N	34		Non	
Rugby Hospitalier Toulon	7744R	34		Non	
Rugby Olympique Saint Andiolais Xv	7665J	0		Non	
Rugby Saint Maximinois Xv	7271Y	245		Oui	124
S C Salonais	5266Z	287		Oui	49
S M U C	5246C	555		Oui	55
Saint Chamas Rugby A Xv	7636D	47		Non	
Sanary Ovalie	7097P	41		Oui	119
Sbm Xv	7840R	64		Oui	19
South Sevens	7785I	1		Oui	44
Sporting Club Police Marseillaise	8026K	11		Non	
Stade Laurentin Rugby	4983S	207		Non	
Stade Nicois	7497J	615		Oui	32
Stade Union Cavaillonnais	5235R	253		Oui	14
Tourrettes Rugby Universite Club	7042E	0		Non	
U S Mourillon	6665V	365		Oui	170
U S Seynoise	4979M	481		Oui	105
U S St Mandrier	5554M	206		Oui	28
U S Valreassienne Rugby	5275J	297		Oui	96

Nom Elus	Prénom Elus	Groupe	A donné procuration à	Connecté / Présent	Num. Boitier
Ufar Prov Alp Caz Corse	7096N	221		Oui	116
Vallee Du Luberon Xv	7502P	3		Non	
Vitrolles Rugby Club	7417A	281		Non	
Xv De Besagne	7867U	57		Oui	134
Xv Du Coudon	4993C	535		Oui	196

Rapport des délibérations

votebox by quizzbox

Rapport des délibérations

Date : **10/12/2024 18:35:14**
Président : **Sébastien Rizza**
Secrétaire : **Alain Gueit**

AG Ligue Rugby 2024 - 10/12/2024

Modifications des statuts : art. 9		**Unanimité**
Date du vote : **10/12/2024 18:46:35**	Mode de scrutin : **Secret**	
Votants : **67**		
Voix totales : **503**	Non votés : **0**	
Voix Exprimées : **464**	Taux d'abstention : **7,8 %**	
Majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées : 310		
Pour	**464 Voix**	**100,0 %**
Contre	**0 Voix**	**0,0 %**
Abstention	**39 Voix**	

votebox by quizzbox

Rapport des délibérations

Date : **10/12/2024 18:35:14**
Président : **Sébastien Rizza**
Secrétaire : **Alain Gueit**

AG Ligue Rugby 2024 - 10/12/2024

Modifications des statuts : art. 13		**Unanimité**
Date du vote : **10/12/2024 18:49:45**	Mode de scrutin : **Secret**	
Votants : **67**		
Voix totales : **503**	Non votés : **0**	
Voix Exprimées : **458**	Taux d'abstention : **8,9 %**	
Majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées : 306		
Pour	**458 Voix**	**100,0 %**
Contre	**0 Voix**	**0,0 %**
Abstention	**45 Voix**	